Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_21-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-21

Objet de la délibération
INTERCO – SPL QUIMPERLE LES RIAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : SPL QUIMPERLE LES RIAS

Madame le Maire expose :

La Société Publique Locale « Destination Quimperlé les Rias » a pour objet de concevoir et mettre en œuvre une offre globale de services liée au développement de l'attractivité générale du territoire, et tout particulièrement de l'attractivité touristique. Les actions entreprises le seront exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales actionnaires.

La commune de Tréméven est actionnaire depuis 2025 de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" et détient un capital de 500 €, soit 0.25% du capital total de la SPL.

Conformément aux statuts de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", les actionnaires sont invités à nommer un représentant pour siéger aux instances de la société.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_21-DE

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour nommer son représentant au sein de l'assemblée spéciale, qui dans un second temps, nommera son délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** le représentant de la commune dans les instances de la société (Assemblée Spéciale et Assemblée Générale) : Madame Pascale MOUILLEAU
- **AUTORISE** ce représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique Locale
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

MAIRIE de TREMEVEN
29 (Finistère)